



EUROPEAN DATA  
PROTECTION SUPERVISOR

European Data Protection Supervisor

# ETAT ET PERSPECTIVE DE LA LÉGISLATION EUROPÉENNE SUR LA VIOLATION DE LA SÉCURITÉ

**Rosa Barcelo**

Conseiller juridique

Contrôleur Européen de la Protection des  
Données



AFCDP, 23 March 2010, Paris

# Aperçu

- **Législation de l'UE en matière de violation de la sécurité: base**
- **Violation de la sécurité selon la Directive Vie privée et communications électroniques**
- **Prochaines étapes:**
  - Comitologie (mesures de transposition technique)
  - Révision de la Directive Protection des données personnelles

# Législation de l'UE en matière de violation de la sécurité: Base

- Révision de la Directive Vie privée et communications électroniques (Nov 2009); transposition: 2011
- Volet politique:
  - Lois américaines
  - Commission: pas d'amendements a la Directive sur la Protection des données
  - Révision du paquet télécoms



# Violation de la sécurité en bref

- S'applique uniquement aux fournisseurs de telecom
- **“violation de données à caractère personnel”** signifie une violation de la sécurité entraînant accidentellement ou de manière illicite la destruction, la perte, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisés de données à caractère personnel transmises, stockées ou traitées
- Englobe:
  - Accès non autorisé ou illicite (piratage) & perte (accès non démontré)
  - Données à caractère personnel sur papier ou électroniques

# Violation de la sécurité en bref

## Conditions de la notification:

- **Aux autorités:** dès qu'il y a violation
- **Aux personnes physiques:** dès que la violation est **de nature à affecter négativement** les données à caractère personnel et à la vie privée d'un particulier.
  - atteinte physique, humiliation significative, atteinte à la réputation
- Les responsables du traitement des données décident de la teneur de la violation mais les autorités ont un pouvoir de supervision.

# Prochaines étapes

- Comitologie (législation secondaire)
- **Thèmes a aborder:** circonstances, format & procédures applicables aux obligations d'information et de notification
- **Procédure:**
  - Consultation de l'ENISA, du GT 29 et du CEPD.
  - Implication de toutes les parties prenantes compétentes
- Ce processus n'est pas encore lancé



EUROPEAN DATA  
PROTECTION SUPERVISOR

# Prochaines étapes

European Data Protection Supervisor

- **Révision de la Directive sur la Protection des données**
  - Projet attendu d'ici novembre 2010
  - Dispositions en matière de violation de la sécurité
  - Vraisemblablement similaire
  - Avis du CEPD

AFCDP, 23 March 2010, Paris



## Questions?

[www.edps.europa.eu](http://www.edps.europa.eu)

Adresse postale:

Rue Wiertz 60 - B-1047 Bruxelles